

L'ESSENTIEL

BULLETIN D'INFORMATION DU CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE

EMPRUNT REGIONAL : LES BANQUES NATIONALES A CONTRE SENS

Alors que l'idée de lancer un emprunt obligataire régional pour financer des grands projets suscite l'adhésion des Bretons et l'intérêt de leurs élus, l'Association Française des Banques (AFB) s'essaie à la résistance. En effet, rabaissant le débat à une querelle de concurrence, le Comité Régional des Banques vient d'adresser, aux décideurs économiques et politiques, un courrier dans lequel il juge l'initiative du CMB «plus réductrice qu'innovante». L'AFB n'est d'ailleurs pas loin de penser qu'un tel emprunt serait également inutile, «les collectivités locales ne rencontrant aucune difficulté pour obtenir des banques françaises et étrangères les capitaux dont elles ont besoin». Et elle conclut en prétendant que le CMB se contentait, à la fin de 1992, de distribuer 28 milliards de francs de crédits alors qu'il gérait 48 milliards de francs d'épargne.

Les attaques de l'AFB contre toute initiative du CMB sont, elles, rarement innovantes et souvent réductrices. Celle-ci n'y déroge pas en faisant mine de confondre «emprunt régional» et «prêts aux collectivités». Le problème est qu'il y a deux différences importantes entre ces deux sources de financement. Première différence : en accordant un prêt, une banque joue son rôle d'intermédiaire en utilisant une épargne d'origines diverses ; quant à l'emprunt, il permet de mobiliser une épargne de proximité et d'impliquer directement les épargnants dans les grands projets régionaux. Bref, cet aspect mobilisateur et fédérateur a d'ailleurs été souligné et approuvé par les responsables politiques de toutes tendances. Deuxième différence : le coût. Un emprunt d'un milliard de francs sur neuf ans aurait une conséquence toute simple : une économie de 31,5 millions de francs par rapport à un prêt bancaire aux conditions d'aujourd'hui. D'où la réaction des banques AFB ?...

Enfin, l'exploitation des statistiques officielles par les banques AFB est tout simplement fautive. Côté «crédits», elles «oublient» l'activité de la BCME et de la Caisse de Bretagne et, côté «dépôts», elles ajoutent l'épargne-assurance à l'épargne bancaire qui, seule, permet de distribuer les crédits. Fin juin selon précisément les statistiques de la Banque de France, le CMB avait ainsi un encours de dépôts bancaires de 38,542 milliards de francs, soit 25,59 % de part de marché, et un encours de crédits 33,842 milliards, soit 21,49 % de part de marché. On est loin de la balance du Comité Régional des Banques (nationales) qui, sur un plateau, affichait 48 milliards, et, sur l'autre, 28 !

OUEST : L'ENQUETE DE CAPITAL

Le magazine économique «Capital» a publié, dans son numéro de novembre, une enquête sur les banques. Auparavant nationale (le CMB avait été consacré banque la moins chère de France l'an dernier et en 1991), cette enquête est, pour la première fois, régionalisée. «Capital» a donc examiné les banques de l'Ouest, dans huit départements de Bretagne et des Pays de la Loire.

Le CMB est, d'assez loin, la banque la moins chère selon le critère des frais annuels (tenue de compte, deux virements occasionnels, deux virements mensuels, rédaction d'un chèque de banque, carte à débit différé, une opposition sur carte). Cette enquête livre aussi les résultats d'une comparaison entre taux de crédit - revolving, consommation, immobilier - qui a été réalisée sur la base des conditions en vigueur à la rentrée.

Dans ses commentaires, «Capital» signale que «le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel multiplient les promotions et soignent l'accueil des clients», prenant l'exemple de la Caisse d'Hennebont («Un banquier qui sait recevoir»). Quant au mot de la fin, on le laissera au Directeur du marketing de la Banque de Bretagne qui juge que le CMB est «vraiment une bonne banque».